

Présents : M. Paul MASSEROT, M. Thierry ROBIN, M. Claude LANGEVIN, M. Robert GESLOT, M. Daniel CLIMENT, M. Thierry MASSOT, M. Guy DEVER, M. Claude GEORGET, M. Roger MAROT, M. Jacques LECORNE, M. Louis BONNEAU, M. Jean-Marc HALLE (Suppléant de M. Louis LECOISSIER), M. Philippe BOURDAIS, M. Fabrice PAUMARD, M. Jacques MAIGNAN, M. Daniel MARQUET (Suppléant de Mme Annette CHESNEL), M. Didier MARQUET.

Excusés : M. Thierry LEMEE, Mme Joëlle GAUDIN.

Assistaient également à la réunion :

- M. Nicolas BOILEAU : Techniciens de rivière des Syndicats
- M. Yohann LUCAS : Responsable technique des Syndicats

Avant de commencer, M. Le Président souhaite féliciter M. Robert GESLOT, récemment élu maire de MEZANGERS, et qui reste délégué titulaire du Syndicat du Bassin de la Jouanne.

Vote du Compte administratif 2010

Absent lors de la délibération : M. Roger MAROT

Après s'être fait présenté le budget primitif et les réalisations de l'exercice considéré, le Comité Syndical, réuni sous la présidence de M. Daniel CLIMENT, Vice Président délibérant le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par M. Roger MAROT, Président, lequel est alors sorti de la salle :

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi (en Euros) :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		283 920,74	25 312,72			
Opérations de l'exercice	164 615,87	209 836,48	213 999,94	199 327,29	378 615,81	409 163,97
TOTAUX	164 615,87	493 757,42	239 312,66	199 327,29	378 615,81	409 163,97
Résultats de clôture		329 141,55	39 985,37		39 985,37	329 141,55
Restes à réaliser			72 428,00	111 510,00		39 082,00
TOTAUX CUMULES		329 141,55	112 413,37	111 510,00	39 985,37	368 223,55
RESULTATS DEFINITIFS		329 141,55	903,37		328 238,18	

- 2) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- 5) Prend acte qu'il n'y a eu ni cession immobilière, ni acquisition immobilière en 2010,
- 6) Prend acte qu'aucun élu n'a suivi d'actions de formation en 2010.

Vote du Compte de Gestion 2010

Le compte de gestion 2010 étant conforme aux chiffres du compte administratif 2010, le Comité Syndical l'adopte à l'unanimité.

Participation des communes pour l'année 2011

Avant de présenter le tableau des participations proposées pour 2011, M. Le Président informe les délégués, que lors de la réunion de bureau de préparation du budget 2011, les membres du bureau ont souhaité qu'une discussion soit engagée lors du Débat d'Orientations Budgétaires 2012 au sujet de la participation des communes.

M. Le Président indique également que les montants des versements des allocations Taxe professionnelle 2010 n'ont pas encore été transmis par la Préfecture, cette colonne du tableau des participations reste en attente. Pour 2011, les délégués souhaitent un maintien des participations des communes.

M. le Président soumet aux Membres du Comité Syndical, le relevé détaillé des contributions à demander aux communes adhérentes à titre de participation pour les dépenses du Syndicat pour l'année 2011.

Chaque commune a été informée du montant de sa quote-part.

Comme lors des exercices précédents, les charges sont réparties entre toutes les communes, hormis pour les annuités des emprunts contractés avant 1997, lesquelles sont supportées par les communes initialement adhérentes. Les critères de répartition restent inchangés : superficie du bassin versant (10 %) + superficie d'emprise des cours d'eau (Jouanne et affluents) (90 %) x 1/1000^{ème} du potentiel fiscal. Certaines communes reversant au Syndicat de Bassin une partie de leur dotation de compensation de taxe professionnelle, déduction sera faite de ce reversement après notification par les services préfectoraux au 1^{er} trimestre 2011 pour déterminer le montant restant à recouvrer par voie d'imposition (contribution fiscalisée).

La situation pour chaque commune sera présentée après cette notification, afin de valoir autorisation, pour le Syndicat de recouvrer lui-même le produit des impositions directes nécessaires dans les communes n'ayant pas opté pour le mode de financement sur le budget communal.

CONTRIBUTIONS DES COMMUNES ADHERENTES AUX DEPENSES DU SYNDICAT ANNEE 2011				
Communes	I - Contribution nécessaire à l'équilibre du budget		II - Si recouvrée par voie d'imposition directe	
	2 - Inscrite au BP de la commune	3 - Recouvrée par voie d'imposition directe	4 - Reversement par la commune de l'allocation compensatrice TP perçue avec la DGF 2010	Montant définitif mis en recouvrement (Col 3 - Col 4)
ARGENTRE		18 280 €		18 280 €
ENTRAMMES		15 495 €		15 495 €
ST CENERE		2 533 €	Montant en attente	
BONCHAMP		40 455 €		40 455 €
EVRON		43 816 €	Montant en attente	
MONTSURS		7 853 €	Montant en attente	
BREE		3 464 €	Montant en attente	
NEAU		4 026 €	Montant en attente	
STE GEMMES		2 981 €	Montant en attente	
ST CHRISTOPHE		1 860 €	Montant en attente	
FORCE		3 292 €		3 292 €
MEZANGERS		1 112 €	Montant en attente	
LOUVIGNE		1 456 €		1 456 €
PARNE/ROC		1 806 €		1 806 €
CHATRES		1 302 €	Montant en attente	
LIVET		198 €	Montant en attente	
LA CHAPELLE R		412 €	Montant en attente	
ST OUEN		187 €	Montant en attente	
DEUX-EVAILLES		545 €	Montant en attente	
MONTOURTIER		1 017 €	Montant en attente	
GESNES		396 €		396 €
TOTAL		152 488 €	Montant en attente	

Affectation des résultats 2010

Le Comité Syndical a arrêté les comptes de l'exercice 2010 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- un déficit de la section d'investissement, compte tenu des réalisations 2010, des restes à réaliser et un report de 2009, de 903,37 €,
- un résultat de fonctionnement, y compris le report de 2009 qui est de + 329 141,55 €.

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Comité Syndical, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Il est proposé au Comité Syndical d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2010 d'une part en section d'investissement pour de nouveaux investissements, d'autre part en report de fonctionnement.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de l'exercice 2010 de la manière suivante :
 - ↳ Compte 1068 (Excédent de fonctionnement capitalisé) 903,37 €
 - ↳ Ligne 002 (Résultat de fonctionnement reporté) 328 238,18 €

Vote du Budget 2011

Monsieur le Président invite la secrétaire à donner lecture et commenter chapitre par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement le projet de budget pour 2011.

Les principales dépenses de fonctionnement :

- Article 6218 et 6554 : La contribution au Syndicat du bassin de l'Erve pour la participation aux salaires et charges et au fonctionnement du poste des techniciens de rivière et de la secrétaire.
- Article 61523 : Les travaux de nettoyage de la Jouanne (Débroussaillage, Embâcles, ...) prévus pour 2011.

Les investissements hydrauliques prévus :

- L'étude sur l'aménagement du plan d'eau de MONTSURS
- Les travaux du Contrat Restauration Entretien

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- Adopte à l'unanimité le budget primitif 2011 qui s'équilibre comme suit :

<u>Section Fonctionnement</u>	- Dépenses	= 223 102,00 €
	- Recettes	= 577 649,18 €
<u>Section Investissement</u>	- Dépenses	= 318 508,30 €
	- Recettes	= 318 508,30 €

Point sur les travaux

M. le Président laisse la parole à Nicolas BOILEAU pour faire un point sur les travaux à réaliser sur 2011.

Nicolas BOILEAU informe les délégués que le marché de travaux sera composé de 2 lots (Lot n°1 : Débroussaillage et Lot n°2 : Ouvrages + Abreuvoirs) au lieu de 3, les années précédentes. En effet, peu d'abreuvoirs seront aménagés cette année, et ceux prévus dans le marché sont en lien avec des ouvrages à démanteler ou aménager. L'intervention d'une seule entreprise pour réaliser ces 2 types de travaux sera moins onéreuse que si deux entreprises devaient intervenir sur le même site.

Concernant l'estimatif et le quantitatif des travaux, ils seront bientôt finalisés.

L'annonce du marché devrait être publiée mi-avril.

Le linéaire concerné pour le débroussaillage et les abreuvoirs va de ST CENERE à BONCHAMP. Une partie de ce tronçon ne subira aucune intervention, cela ne s'avère pas nécessaire.

Un abreuvoir sera réalisé en dehors de ce tronçon, à ST CHRISTOPHE DU LUAT, suite à une demande tardive effectuée en 2010.

M. PAUMARD souhaiterait savoir si des travaux seront réalisés sur les parcelles concernées par l'aménagement foncier mis en place pour le passage de la LGV.

Nicolas BOILEAU précise que les financeurs demandent qu'aucune intervention n'ait lieu sur les terrains en zone d'aménagement foncier, et d'attendre que la parcelle concernée ait un propriétaire définitif. Mais il y a la possibilité d'installer des pompes à nez de manière ponctuelle si la nécessité se présentait et cette installation serait subventionnée.

M. Le Président demande l'accord des délégués pour l'installation de pompes à nez dans la zone d'aménagement foncière si la question venait à se poser. Les délégués approuvent cette mesure provisoire.

Nicolas BOILEAU rappelle que 8 secteurs sont concernés pour la restauration de la continuité.

Un ouvrage a été retiré de la liste présentée lors du comité de pilotage, il s'agit de l'ouvrage de la Voisinière à EVRON. Les propriétaires qui possèdent un droit d'eau sur le barrage de la Voisinière, refusent les travaux proposés. Ils sollicitent le Syndicat pour la réalisation du curage du canal d'amenée d'eau au Moulin, nécessaire pour l'arrivée de l'eau jusqu'au moulin. Or plusieurs propriétaires riverains de ce canal d'amenée refusent ce curage.

A l'heure actuelle, le clapet de la Voisinière est calé sur la hauteur du mini-seuil qui pourrait être installé suite au démantèlement du barrage. Ce mini-seuil a deux fonctions, la première, conserver un niveau d'eau pour enoyer les piles du pont de la route D272 (EVRON-HAMBERS), et la deuxième, maintenir une ligne d'eau cohérente pour la fonctionnalité d'un abreuvoir disposé en amont par le Syndicat de bassin.

Nicolas BOILEAU précise qu'un ouvrage a été ajouté, l'ouvrage de Montaigu à ARGENTRE (appelé aussi ouvrages des Roches), celui-ci est abaissé depuis 3 ans et il est obstrué par des embâcles. Il est proposé de profiter de l'intervention de l'engin pour l'enlèvement des embâcles, pour démanteler cet ouvrage. Ce barrage se trouve sur des terres agricoles qui

ont été préemptées par la SAFER. Nicolas BOILEAU a fait les démarches nécessaires pour la mise en place d'une convention permettant l'intervention sur cet ouvrage.

Nicolas BOILEAU indique qu'une demande de travaux hors CRE a été reçue au Syndicat, validée par les services départementaux de la Police de l'eau. Il s'agit de travaux de restauration du lit d'un ruisseau à STE GEMMES LE ROBERT. Le propriétaire prendrait à sa charge la mise en place de buses (4 au total) pour constituer 2 passages pour des engins agricole. Le Syndicat prendra en charge l'intervention de la pelle sur un linéaire de 100 mètres. Les délégués approuvent ces travaux et cette répartition du coût.

Point sur l'étude de l'aménagement de la Jouanne dans MONTSURS

M. Le Président rappelle aux délégués que la réunion publique de présentation des scénarios d'aménagement avait lieu le jeudi 17 mars dernier, et demande à M. HALLE, délégué de MONTSURS, d'exposer son ressenti sur cette réunion.

M. HALLE indique que c'était une bonne réunion ponctuée par une excellente intervention de M. BOILEAU grâce à sa bonne connaissance du dossier. La plupart des habitants de MONTSURS adhère au projet présenté.

M. Le Président explique qu'en fin de réunion, M. RAVE, maire de MONTSURS, a indiqué que l'hypothèse 3 avait été retenu par le conseil municipal, c'est donc bien les élus de MONTSURS qui ont mis en avant cette proposition.

Pour rappel, l'hypothèse 3 concerne l'aménagement du plan d'eau actuel situé dans le bourg de MONTSURS. Cette proposition comporte plusieurs points importants :

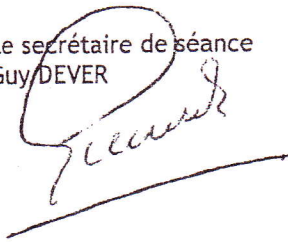
- supprimer le clapet et échancre le radier béton
- faire passer la Jouanne dans son lit naturel, en rive gauche
- régaler les matériaux présents sur place sur l'espace libre en rive gauche
- aménager la rive gauche avec un escalier en bois (descente du parking), des platelages pour la circulation piétonne et une plateforme haute surplombant la rivière
- fixer les atterrissements par la mise en place d'espèces herbacées, arbustives et arborescentes
- aménager une annexe hydraulique à vocation pédagogique et piscicole dans la partie amont
- mettre en place une passerelle permettant le passage d'une rive à l'autre au niveau de l'actuel clapet. Il reste à décider si cette passerelle doit être directement posée sur le trottoir de chaque côté ou s'il convient de la surélever pour des problèmes d'écoulement de crue

Nicolas BOILEAU indique que les personnes présentes lors de la réunion publique étaient très inquiètes vis-à-vis des inondations. Il a été expliqué qu'à partir du moment où le clapet sera supprimé et le seuil en béton arasé, les petites et moyennes crues seront plus facilement évacuées. Toutefois, dans le cas d'inondations plus importantes, MONTSURS ne sera pas à l'abri d'une montée des eaux dans les points les plus bas du bourg. Ce phénomène s'explique par la présence en aval du pont des Ifs faisant obstacle à l'écoulement lors de violente crue.

Une réunion sera organisée prochainement avec les bureaux d'études afin de préparer et finaliser les dossiers pour le passage en enquête publique.

Si cette enquête s'avère positive et que le Préfet donne son accord, les travaux pourraient débuter en 2012.

Le secrétaire de séance
Guy DEVER



Le Président
Roger MAROT

